

REUNION DU MARDI 24 MARS 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE VINGT-QUATRE MARS A DIX-HUIT HEURES TRENTE MINUTES ,
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur Jean-Louis GREFFIN, Maire de SALLENELLES.

Étaient présents : Mesdames DUPUIS Thérèse - MASSELIN Yolande - MARTINOFF Jacqueline –

Messieurs LEMARCHAND Laurent -LEGOUPIL Jacques – MAHEUX Jérôme –
CAILLE Vincent – BUSSON Christophe

Etaient absentes : Mesdames LEBEL Françoise – DAGORN Pascale

Monsieur Jacques LEGOUPIL a été élu secrétaire de séance.

1/ Approbation du Conseil du 10 mars 2015 :

Le conseil du 10 mars 2015 ne soulève aucune remarque.

2 / Approbation du Compte Administratif 2014.

Le Conseil Municipal, en présence de Mr Pascal HUET, receveur municipal, examine le compte administratif de la commune pour l'année 2014.

Après avoir pris connaissance, chapitre par chapitre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, le conseil municipal, en l'absence de Monsieur le Maire qui a quitté la salle, et sous la présidence de la doyenne d'âge, Madame Thérèse DUPUIS, approuve à l'unanimité le compte administratif avec les chiffres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes :	146 985, 83 €
Résultat antérieur reporté :	91 966, 65 €
Dépenses :	127 256, 34 €

Excédent : 111 696, 14 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes :	259 648, 65 €
Dépenses :	105 646, 79 €
Déficit antérieur reporté :	31 678, 16 €

Excédent : 122 323, 70 €

Votes pour : 8 Vote contre : 0 Abstention : 0

...suite de la réunion du 24 mars 2015.....

2/ Vote du compte de gestion 2014 :

Le conseil municipal en présence de Mr Pascal HUET, receveur municipal, examine le compte de gestion de la commune pour l'année 2014.

Le compte de gestion étant en parfaite concordance avec le compte administratif de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le compte de gestion pour l'année 2014.

Vote pour : 9 Vote contre : 0 Abstention : 0

3/ Affectation du résultat :

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 111 696, 14 € de la manière suivante :

- Versement au compte 1068 : **22 005, 87 €**
- Report au 002 : **89 690, 27 €**

Vote pour : 9 Vote contre : 0 Abstention : 0

4/ Vote des taux d'imposition 2015 :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les dotations de l'Etat sont en baisse par rapport à l'année précédente, que les travaux de voirie réalisés ainsi que les travaux de réhabilitation du logement communal ont engendré des dépenses importantes par rapport au montant du budget communal.

Sachant que les taux d'imposition n'ont pas été augmentés depuis 2006, Monsieur le Maire propose donc une augmentation du taux des taxes communales de 3% ce qui donnera les montants suivants :

	<u>2014</u>	<u>2015</u>
- Taxe d'habitation :	10,86 %	11.19 %
- Foncier bâti :	21,07 %	21.71 %
- Foncier non bâti :	28,27 %	29.12 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision avec :

Vote pour : 7 Vote contre : 2 Abstention : 0

5/ Attribution des subventions aux associations :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune est sollicitée par de nombreuses demandes de subventions auxquelles nous ne pouvons pas répondre favorablement.

Compte-tenu du budget de la commune, seules les associations suivantes se verront attribuer une subvention au cours de l'année 2015 :

.....suite de la réunion du 24 mars 2015.....

- Amicale des Anciens Combattants :	80 €
- Amicale des Sapeurs-pompiers d'Amfréville :	80 €
- Amis de la bibliothèque d'Amfréville :	60 €
- Association "les resto du Cœur à Cabourg :	90 €
- Association Café-Vanille-Chocolat :	200 €
- Association Fanfare d'Amfréville :	180 €
- Association Saint-Vincent de Paul à Ranville	90 €
- Comité de Jumelage Amfréville-Sallenelles :	300 €
- Parents d'élèves Collège A.Kastler :	60 €
- Parents d'élèves École d'Amfréville :	60 €
- Parents d'élèves École de Bréville-les-Monts :	60 €
- Association les Bouchons du Cœur du Calvados :	50 €
- Comité des Fêtes de Sallenelles	200 €
- Les Batteries de Merville	50 €

Vote pour : 9 Vote contre : 0 Abstentions : 0

A 19 heures 15, arrivée de Madame DAGORN Pascale.

6/ Vote du Budget Primitif 2015 :

Le conseil municipal, en présence de Mr Pascal HUET, receveur municipal, examine le budget primitif de la commune pour l'année 2015.

Après avoir pris connaissance, chapitre par chapitre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, le conseil municipal approuve le budget primitif avec les chiffres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 236 684, 27€

- Recettes :	146 994, 00 €
- Résultat antérieur reporté :	89 690, 27 €
- Dépenses :	236 684, 27 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 243 113, 57 €

- Recettes :	112 739, 87 €
- Reste à réaliser recettes N-1	8 050, 00 €
- Excédent antérieur reporté :	122 323, 70 €
- Dépenses :	90 761, 00 €
- Reste à réaliser dépenses N-1	152 352, 57 €

Vote pour : 10 Vote contre : 0 Abstentions : 0

L'ensemble des ordres du jour étant vu et aucun autre sujet abordé
La séance est levée à 19 heures 30 minutes..

Le Maire

Le Secrétaire

Le Conseil Municipal

